



55ème session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec Virginia Gamba, Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés

Genève, le 13 mars 2024

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président

La Suisse remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général pour son rapport et ses efforts continus pour renforcer la protection des enfants touchés par les conflits armés.

"Nos enfants ont le droit à la paix. La paix est le droit de tout enfant." C'est par ces mots que Graça Machel a conclu le rapport, qui a servi de tremplin à l'agenda CAAC. Ces propos sont toujours d'actualité. Les violations graves commises à l'encontre des enfants ont connu une augmentation alarmante en 2023.

La Suisse exhorte toutes les parties aux conflits armés à respecter leurs obligations envers les enfants conformément au droit international humanitaire, aux droits de l'homme et au droit des réfugiés. Nous encourageons la Représentante spéciale à persévérer dans l'adoption et la mise en œuvre de plans d'action. À cet égard, le mécanisme de



surveillance et de communication de l'information est l'épine dorsale de l'agenda.

La Suisse est actuellement un membre actif du groupe de travail CAAC du Conseil de sécurité. Nous soutenons l'agenda CAAC depuis de nombreuses années et nous continuons à le faire durant notre mandat au Conseil.

Nous sommes convaincus que le droit à la paix de chaque enfant ne doit jamais être une phrase vide de sens.

Madame la Représentante spéciale, l'impact dévastateur sur les enfants de l'augmentation des attaques contre les écoles, les hôpitaux et les personnes protégées est préoccupante.

- Quelles sont les principales causes de la croissance du nombre des attaques, et que peuvent faire les Nations unies et les États membres à ce sujet ?
- Que peuvent faire les États membres pour accélérer la mise en œuvre de la résolution 2601, adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité en 2021 ?
- Quelles mesures les États membres peuvent-ils prendre pour permettre aux filles de jouir de leur droit à l'éducation dans des conditions d'égalité ?

Je vous remercie.